

COMPTE RENDU

**de la réunion interministérielle en audioconférence
tenue le mercredi 1^{er} juillet à 9 heures
sous la présidence de M. JALON, conseiller affaires intérieures
et de Mme LECOURTIER-GÉGOUT, conseillère budget,
fonction publique, réforme de l'État**

OBJET : Poursuite de la réforme de l'organisation de l'État

Le **cabinet du Premier ministre** rappelle que cette réunion a pour objet de faire le point sur les modalités de poursuite de la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat telle qu'elle résulte principalement de la circulaire du Premier ministre du 12 juin 2019.

1. Secrétariats généraux communs

Le **cabinet du Premier ministre** valide :

- la date du 1^{er} janvier 2021 pour la création des secrétariats généraux (SG) communs, en métropole et Outre-mer (Martinique, Guadeloupe, La Réunion, Mayotte) ; avec, en métropole, l'intégration du support des actuelles UD Direccte ;
- la possibilité d'étendre, en métropole, le périmètre des SG communs aux services régionaux.

L'expertise en cours sur les écarts constatés, dans les SGC de métropole, entre le volume des transferts d'emplois et les effectifs exerçant effectivement des missions support donnera lieu, le cas échéant, à un arbitrage ultérieur.

S'agissant des SGC outre-mer :

- ils n'exerceront pas les missions de RH de proximité pour les agents de l'enseignement agricole ;
- le quantum des transferts d'emplois, qui seront inscrits au PLF 2021, doit faire l'objet d'un travail complémentaire d'ici mi-juillet.

Le **cabinet du Premier ministre** confirme également l'expérimentation de l'extension aux services de l'éducation nationale et des finances sur le périmètre fonctionnel fixé par la circulaire du 2 août 2019, qui devra débuter le 1^{er} janvier 2021 ainsi que la réflexion à mener dès à présent sur une extension des fonctions à mutualiser.

2. Transfert aux services académique des missions sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative exercées au niveau régional et départemental

Le **cabinet du Premier ministre** confirme la mise en œuvre de cette réforme au 1^{er} janvier 2021.

Le **cabinet du Premier ministre** demande qu'un projet de protocole opérationnel garantissant l'autorité du préfet sur les missions jeunesse, éducation populaire et vie associative soit établi pour le 15 septembre.

Le transfert à l'éducation nationale et à l'enseignement supérieur de la formation /certification dans les secteurs animation jeunesse et sport sera mis en œuvre selon le même calendrier.

3. Au niveau régional, regroupement des DIRECCTE et DRJSCS et, au niveau départemental, création des DDETS

Le **cabinet du Premier ministre** valide le calendrier de mise en œuvre de ces deux réformes au 1^{er} janvier 2021.

4. Mesures spécifiques à la Corse

Le **cabinet du Premier ministre** :

- Confirme la création de la direction régionale de la mer et du littoral (DRML) au 1^{er} janvier 2021, et la mise en place d'une autorité fonctionnelle de la DRAAF sur les services d'économie agricole des DDT sur l'agriculture et les aides de la politique agricole ;
- Ne retient pas les demandes du préfet de région concernant le support de la DRML, qui sera assuré en conséquence par le SG commun de Corse du Sud, et l'organisation de l'inspection du travail.

5. Transferts de mission

a) Transfert de la liquidation de la taxe d'aménagement aux services de la DGFIP

Le **cabinet du Premier ministre** valide la poursuite de cette réforme qui devra être totalement opérationnelle le 1^{er} septembre 2022.

La taxe d'aménagement sera auto-liquidée par les redevables, dans le cadre du service « Gérer mes biens immobiliers » et du dispositif de surveillance/relance associé. Son exigibilité sera synchronisée avec la date d'achèvement des travaux.

Les modifications législatives nécessaires seront inscrites au PLF 2021. Les transferts d'ETP seront effectués dans le cadre du PLF 2022.

- b) Confier aux services de la préfecture la gestion de la main d'œuvre étrangère, en allégeant la procédure

Le **cabinet du Premier ministre** confirme la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021, selon des modalités à lui soumettre. Les transferts d'emplois correspondants seront inscrits au PLF2021.

- c) Confier aux CAF les compétences résiduelles en matière de famille.

Le **cabinet du Premier ministre** confirme la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021.

6. Immobilier

Le **cabinet du Premier ministre**, après rappel de l'évaluation des coûts des projets connus à ce jour et de l'estimation des recettes issues des cessions, valide l'engagement d'une mission relative au renforcement des moyens de la conduite d'opérations, confiée à la direction de l'immobilier de l'Etat.

7. Fixer le calendrier de certaines réformes qui n'était pas encore fixé

Le **cabinet du Premier ministre** confirme que les réformes suivantes devront être mises en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- a) Transférer les DRRT auprès des recteurs, le préfet de région gardant une autorité fonctionnelle ;
- b) Alléger la procédure d'homologation des enceintes sportives recevant du public ;
- c) Simplifier la représentation de l'Etat au sein des MDPH.

S'agissant de l'amélioration des conditions d'exercice de la tutelle des pupilles de l'État, un examen de la portée de cette mesure et des modalités de son application sera effectué par le MSS en lien avec les ministères concernés.

8. Propositions des préfets de région en matière de plateformes et de coopérations interdépartementales

Le **cabinet du Premier ministre** décide qu'en l'absence de réponse des ministères d'ici le 15 juillet 2020, les propositions des préfets de région en matière de plateformes départementales ou interdépartementales, de mise en place de pôles de compétences ou de rapprochements entre unités départementales seront réputées avoir reçu leur accord.

9. Autres points

- a) Recentrer les missions de l'État sur l'accompagnement des entreprises en difficulté, le suivi des filières stratégiques, des politiques d'innovation et de transformation numérique

Le cabinet du Premier ministre demande que les échanges entre services reprennent, sous l'égide de la MICORE, pour amender le projet de circulaire relative aux services économiques de l'Etat en région, au regard des enseignements à tirer de la crise sanitaire.

- b) Certification des diplômes post-bac dans le secteur social, le sanitaire et le paramédical

Le cabinet du Premier ministre décide que ces missions resteront exercées par les DRJSCS et, à partir du 1^{er} janvier 2021, par les DREETS.

- c) Déconcentrer au niveau (inter) départemental (en DDT ou en UD) certaines missions des DREAL

Le cabinet du Premier ministre demande au ministère de la transition écologique et solidaire de transmettre ses propositions pour le 30 septembre afin que les mesures soient mises en œuvre le 1^{er} janvier 2021.

Participaient à la réunion interministérielle en audioconférence tenue le mercredi 1er juillet à 9 heures sous la présidence de M. JALON, conseiller affaires intérieures et de Mme LECOURTIER-GÉGOUT, conseillère budget, fonction publique, réforme de l'État.

OBJET : Poursuite de la réforme de l'organisation de l'État

PREMIER MINISTRE

Mme LUCIDI Cabinet

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

M. KUPFER Préfet, coordonnateur national de la réforme des services déconcentrés de l'État auprès du secrétaire général du Gouvernement
M. MARMIER Chargé de mission
M. BERNARD Mission interministérielle de coordination de la réforme des services déconcentrés de l'État

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

M. DUVAL Directeur

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Mme BROCAS Cabinet

MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

M. DELORME Secrétaire général adjoint

**SECRETARE D'ETAT AUPRES DE LA MINISTRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE,
CHARGE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**

Mme MUSCATELLI Directrice du cabinet

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

M. BRUGÈRE Cabinet
M. GRELICHE Direction générale des entreprises

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Mme BOILLAUD	Cabinet
M. DELORME	Secrétaire général adjoint

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Mme ANOR	Directrice adjointe du cabinet
Mme LEVEQUE	Secrétaire générale
Mme KERENFLECH	Secrétariat général

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

M. CAILLOU	Direction du budget
M. GHANTOUS	Direction du budget
M. THIEULIN	Direction du budget

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

M. BOUILLON	Directeur du cabinet
M. FETET	Directeur adjoint du cabinet
M. MIRMAND	Secrétaire général
M. ESPINASSE	Secrétaire général adjoint

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Mme LEVEQUE	Secrétaire générale
Mme KERENFLECH	Secrétariat général

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Mme MALET	Cabinet
Mme CESARI-GIORDANI	Cabinet
Mme JOSSE	Cabinet
M. JOSON	

MINISTÈRE DES OUTRE-MER

M. LENOBLE	Direction général des outre-mer
------------	---------------------------------

MINISTÈRE DE LA CULTURE

M. GARCIA	Cabinet
-----------	---------

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

M. MERILLON	Secrétaire général adjoint
-------------	----------------------------

MINISTÈRE DES SPORTS

M. CELLIER
M. DELORME
M. QUÉNÉHERVÉ

Directeur adjoint du cabinet
Secrétaire général adjoint
Directeur des sports